

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 10 FÉVRIER 2026**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28 mai 2020 visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de Monsieur MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02 juin 2020 ;
- Vu les articles R.2194 -1 et R. 2194-8 du Code de la Commande Publique, autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu le marché n° 2024240044 pour les travaux de sécurisation et aménagement du viaduc du Buzon notifié le 20 février 2024 conclu avec BOUYGUES TP (31132 BALMA) pour un montant global et forfaitaire de 2 394 459,62 €uros H.T. détaillé ci-dessous et pour une durée d'exécution des prestations fixée à 14 mois;
- Vu l'article 17 - « Clause de réexamen » du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché ;
- vu les difficultés d'exécution du marché, les retards et malfaçons constatées, les demandes de rémunération du titulaire pour travaux supplémentaires, les négociations entreprises afin d'arriver à une conciliation ;
- Considérant la nécessité de conclure un avenant n° 3 pour acter cette conciliation et proroger la durée d'exécution du marché.

**DÉCIDONS**

**ARTICLE 1 :**

Il est conclu un avenant n°3 avec la société BOUYGUES TP (31132 BALMA) pour le marché n° 2024240044, validant la nouvelle Décomposition des Prix Global et Forfaitaire pour répondre aux mieux aux exigences de la Collectivité.

La Décomposition des Prix Global et Forfaitaire à prendre en compte désormais est la suivante :

<b>Montant total du marché avant avenant N°3 HT €</b>	<b>2,430,833.22 €</b>
<b>Montant total des prestations modificatives HT €</b>	<b>224,166.78 €</b>
<b>Nouveau montant total HT du marché €</b>	<b>2,655,000.00 €</b>
<b>Montant de la TVA €</b>	<b>531,000.00 €</b>
<b>Nouveau montant total TTC du marché €</b>	<b>3,186,000.00 €</b>

Incidence sur les délais : le marché est prorogé jusqu'au 12 décembre 2025

Par le présent avenant, les parties reconnaissent que l'ensemble des droits de chacune des parties ont été pris en compte et que le montant final attribué en sus au bénéfice du titulaire prend en compte :

- les retards dus à la réalisation de fondations pour stabiliser l'échafaudage, échafaudage issu de la proposition du titulaire pour constituer les plateformes d'accès aux postes de travail sur l'ouvrage et le montant des pénalités éventuellement applicables;
- les retards liés à des problèmes de cadence et de malfaçons sur la fabrication de deux cintres métalliques et le montant des pénalités éventuellement applicables;
- la demande initiale de rémunération complémentaire pour l'ensemble des travaux supplémentaires et immobilisations à hauteur de 1 075 534,65 € (courrier du 30 octobre 2024 et mail du 18 février 2025).
- la présentation par le maître d'ouvrage du récapitulatif des pénalités applicables suite aux divers retards du fait du titulaire (courrier du 10 février 2025) ;
- les réunions tenues depuis permettant d'arriver au terme de cet avenant à aboutir à un accord

Les parties reconnaissent donc renoncer en toute connaissance de cause à toute demande supplémentaire, à toute mise en cause sur les éléments détaillés dans le présent avenant.

**ARTICLE 2:**


Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

**ARTICLE 3:**

Monsieur Le Directeur Général Des Services Techniques et Monsieur le Directeur de la voirie sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 10 FÉVRIER 2026

Le Maire

  
Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 18/02/26  
Publié ou notifié le :

## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2026_02_68
Objet :	marché n° 2024240044 pour les travaux de sécurisation et aménagement du viaduc du Buzon notifié le 20 février 2024 conclu avec BOUYGUES TP (31132 BALMA) pour un montant global et forfaitaire de 2
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-10 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20260210-D2026_02_68-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20260210-D2026_02_68-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_18371.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20260210-D2026_02_68-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	74.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 février 2026 à 16h04min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 février 2026 à 16h04min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 février 2026 à 16h04min03s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	18 février 2026 à 16h04min12s	Reçu par le MI le 2026-02-18

